

Une juge condamne Ã une amende des plaignants qui contestaient les ventes dâ??armes dâ??IsraÃ«l aux Philippines

Description

Par Orly Noy | publiÃ© le 17 octobre 2019

Une juge impose une amende Ã des plaignants qui intentaient un procÃ«s au gouvernement pour tenter de mettre fin Ã ses exportations dâ??armes vers les Philippines, envoyant un message clair Ã ceux qui protestent contre la complicitÃ© dâ??IsraÃ«l avec certains des rÃ©gimes les plus rÃ©pressifs du monde.



Gardes-cÃ´tés philippins prÃ©sentaient une livraison de 70 mitraillettes israÃ©liennes dans le port de leur quartier gÃ©nÃ©ral le 7 mai 2018. (Philippines Coast Guard)

La juge Gilia Ravid du tribunal du district de Tel Aviv a rendu jeudi une dÃ©cision concernant [la requÃªte](#) dÃ©posÃ©e par lâ??avocat des droits humains Eitay Mack au nom de plus de 50 militants des droits humains, qui rÃ©clamaient quâ??IsraÃ«l cesse ses exportations dâ??armes vers les Philippines. Comme il est habituel dans les requÃªtes de ce genre, lâ??audition a eu lieu Ã huis clos et la dÃ©cision elle-mÃªme a Ã©tÃ© soumise Ã embargo. Cependant, dans un geste inhabituel, la juge a imposÃ© aux requÃ©rants le paiement de 10000 shekels (environ 2500 euros) pour frais juridiques â?? la seule partie de la dÃ©cision autorisÃ©e Ã Ãªtre rendue publique.

En rÃ©ponse Ã la requÃªte de lâ??Ã©tat, lâ??audition sâ??est tenue Ã huis clos Ã« pour empÃªcher toute atteinte Ã la sÃ©curitÃ© de lâ??Ã©tat et aux relations Ã©trangÃ«res Ã». MÃªme si câ??est la norme pour de tels procÃ«s, on ne peut sâ??empÃªcher de sâ??interroger sur le motif sous-jacent et lâ??efficacitÃ© dâ??une telle exigence, puisque la majeure partie des preuves fournies par les requÃ©rants Ã©taient dÃ©jÃ [dans le domaine public](#) et avaient Ã©tÃ© discutÃ©es par les mÃ©dias, tant israÃ©liens quâ??internationaux.

La requÃªte Ã©tait basÃ©e sur des communiquÃ©s de presse officiels des autoritÃ©s philippines qui exposent en dÃ©tail les achats dâ??armes Ã IsraÃ«l. Les preuves incluent des posts sur la page Facebook de la police philippine, des gardes-cÃ´tiers et dâ??une compagnie dâ??armes qui facilite les ventes avec IsraÃ«l, en plus des rapports officiels publiÃ©s par la police philippine, le ministÃ«re de la DÃ©fense et les mÃ©dias gouvernementaux.

Pendant la [visite en IsraÃ«l](#) du prÃ©sident des Philippines Rodrigo Duterte en septembre 2019, il a admis avoir donnÃ© lâ??ordre Ã ses forces de sÃ©curitÃ© de nâ??acheter des armes que dâ??IsraÃ«l, puisque, contrairement aux Etats-Unis, Ã lâ??Allemagne et mÃªme Ã la Chine, IsraÃ«l ne met [aucune restriction](#) Ã ces ventes dâ??armes. Il a fait cette dÃ©claration Ã une confÃ©rence de

presse à Jérusalem, en présence du président israélien Reuven Rivlin et de plusieurs dirigeants internationaux.

La manière dont le gouvernement de Duterte utilise ces armes n'est pas non plus un secret. Selon les groupes des droits humains, depuis que Duterte est entré en fonction en juin 2016, la police philippine et les milices associées ont [tué au moins 12 000 personnes](#) sans aucune procédure légale, dans le cadre de la « guerre contre la drogue » du régime.

Si toute l'information sur la requête est ouverte et disponible pour le public, pourquoi l'audition a-t-elle eu lieu en privé ? Et pourquoi la décision de la juge était-elle sous embargo ? Comme d'habitude, les mots magiques sont « sécurité d'État », ce qui est suffisant pour que les juges acquiescent à la volonté des services de sécurité et du gouvernement. Le Bureau du procureur de district, représentant l'État, a argumenté en faveur de l'interdiction des médias en affirmant que, puisque l'État ne peut répondre publiquement au procès, son silence pourrait être mal interprété par les médias.

C'est supposer que les médias israéliens prendraient un intérêt quelconque à ce genre de requête. Historiquement, les médias régionaux n'ont jamais contesté la pesante censure de l'État sur l'information concernant les ventes d'armes à quelques-uns des régimes les plus répressifs du monde. Et ceci malgré les requêtes déposées en « temps réel », alors que les pays achetant les armes commettaient de graves violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Tout aussi absurde que le tribunal maintenant une censure sur l'affaire est la décision de la juge Ravid d'imposer des frais aux requérants. Cela envoie au public un message clair et sinistre : « Vous avez été prudents : protester a un coût ».

« Ces sortes de requêtes sont déposées avec un manque d'équilibre intrinsèque dans les pouvoirs en présence, parce que l'État dépose ses documents au tribunal *ex parte* », a expliqué Mack. « Le tribunal a maintenant couronné cela en punissant des citoyens qui exercent leur devoir civique en essayant d'empêcher leur pays d'être complice de crimes contre l'humanité », a-t-il ajouté.

Selon Mack, les requérants ont presque fini de collecter les fonds nécessaires pour couvrir les frais imposés par la Cour. « J'ai des soutiens dans tous les groupes de la société, vraiment tout le monde, y compris des figures de droite qui mènent leur propre combat sur la question », a-t-il dit.

« Il y a quelque chose d'anachronique dans les demandes répétées des ministères des Affaires étrangères et de la Défense pour ces interdictions des médias. Le public trouve ce comportement répressif. Les ministères peuvent gagner la bataille, mais ils perdent la guerre. Aucun embargo ne peut effacer les images horribles venant des Philippines », a ajouté Mack.

Une version de cet article a été publiée en hébreu sur Local Call.

Orly Noy est éditrice à Local Call, militante politique et traductrice de poésie et de prose farsi. Elle est membre du bureau exécutif de B'Tselem et militante dans le parti politique Balad. Ses écrits s'inscrivent aux lignes qui intersectent et définissent son identité comme Mizrahim, femme de gauche, femme, migrante temporaire vivant à l'intérieur d'une immigrante permanente et le

constant dialogue entre elles.

Trad. CG pour lâ??Agence Media-Palestine

Source: [+972](#)

date crÃ©Ã©e
2019/10/28